

---

Jour de séance 37

le mardi 16 mai 2023

13 h

Prière.

M. Ames, du Comité permanent de la politique économique, présente le neuvième rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 16 mai 2023

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son neuvième rapport.

Le comité se réunit le 12 mai 2023 et étudie les projets de loi suivants, qu'il approuve sans amendement :

- 30, *Loi modifiant la Loi sur les coroners ;*
- 34, *Loi concernant la sécurité routière ;*
- 35, *Loi modifiant la Loi sur l'administration du Code du bâtiment.*

Le comité étudie aussi le projet de loi 24, *Loi modifiant la Loi sur les corporations commerciales*, et accomplit une partie du travail à son sujet.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,  
(signature)  
Richard Ames, député

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

---

Est déposé et lu une première fois le projet de loi d'intérêt privé suivant :

par M. Ames :

- 57, *Loi modifiant la Loi constituant en société l'Association de cosmétologie du Nouveau-Brunswick.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit renvoyé au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé.

---

---

M<sup>me</sup> Mitton demande l'autorisation de la Chambre pour proposer, appuyée par M. Coon, la motion suivante :

attendu que la Politique 713, instaurée en 2020, établit les exigences minimales pour les écoles quant à la création d'un environnement d'apprentissage sécuritaire et accueillant pour tous les élèves, peu importe leur orientation sexuelle ou leur identité de genre ;

attendu que les dispositions de la Politique 713 correspondent aux droits fondamentaux inscrits dans la Convention relative aux droits de l'enfant de l'Organisation des Nations Unies, la *Charte canadienne des droits et libertés* et la *Loi sur les droits de la personne* du Nouveau-Brunswick ;

attendu que le ministère de l'Éducation a confirmé que la Politique 713 était en cours de révision ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exprime son appui de la Politique 713

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à ne pas affaiblir la Politique 713. (Motion 43.)

Dispense d'avis étant refusée, avis est en conséquence donné que la motion 43 sera proposée le jeudi 25 mai 2023.

---

L'hon. M. G. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 39, 32, 40, 42, 45, 46, 48, 53, 54 et 55 soit appelée et que leur étude se prolonge jusqu'à 16 h, après quoi la séance sera levée.

---

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 39, *Loi concernant les régies régionales de la santé*.

Après un certain laps de temps, M<sup>me</sup> Anderson-Mason, vice-présidente, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

La présidente suppléante de la Chambre présente les guides touristiques pour l'été : Lily Collier, Micheline Desaulniers et Maxim Marmen.

Après un autre laps de temps, la présidente suppléante interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

---

La séance est levée à 16 h 1.

---

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel du contrôleur du  
financement politique pour 2021

(12 mai 2023).